

**INFORMATIONS IMPORTANTES SUR
LE REMBOURSEMENT DES
PSYCHOLOGUES**

LES CRITERES D'EXCLUSION ET D'INCLUSION POUR ACCEDER AU REMBOURSEMENT DES SEANCES PSYCHOLOGIQUES A PARTIR DE 2022

Sachez que les prises en charge par la CPAM ne concernent que les TROUBLES ANXIEUX et DEPRESSIFS LEGERS à MODERES.

Vous êtes donc exclus du remboursement des consultations si :

- Deuil,
- Stress post-traumatique,
- De troubles du comportement alimentaire,
- Dépression et anxiété sévère,
- Difficultés relationnelles,
- Vous prenez déjà un traitement (antidépresseur, anxiolytique, autres...)

Si vous entrez dans les critères d'inclusion, il faudra suivre méticuleusement la procédure suivante :

1. Être évalué par votre médecin traitant
2. Choisir un Psychologue conventionné et enregistré sur la plate-forme du gouvernement
3. Faire une 1^{ère} consultation avec le Psychologue pour remplir un dossier d'évaluation (la durée de la consultation est limitée à 40 minutes)
4. Ensuite vous retournez voir votre médecin traitant qui validera ou non le dossier pour la prise en charge
5. Puis vous retournez voir le Psychologue (vous ne pouvez pas changer de Psychologue) si votre dossier est validé
6. Enfin, vous pourrez avoir accès à 7 consultations psychologiques qui devront durer maximum 30 minutes. La 8^{ème} consultation concerne la réalisation d'un bilan qui sera transmis à votre médecin traitant.

Sachez que les Psychologues conventionnés auront l'obligation de partager leur secret professionnel et d'informer votre médecin traitant du contenu des séances.

Voilà pourquoi je participe au mouvement national des psychologues en boycottant ce dispositif de remboursement !
Je suis pour le remboursement des psychologues, mais pas n'importe comment !